

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Guillaume GALÉA, Jacques PUJOL, Fabrice SPYNS, Laurent PEYRANNE, Emmanuelle BORNAREL, Jean-Pierre DEFRANCE, Sylvie DELPRAT

Absents excusés : Thierry MEUNIER

Absents : Laurence SAINTIS, Christophe AURIAC, Denis LEZAT

Secrétaire de Séance : Lionel CHEVAL

APPROBATION DES STATUTS DU SIE GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours suite à la création du nouveau syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire présente copie des statuts tels que présentés au cours de la réunion du Comité Syndical afin que le Conseil Municipal de Bretx se prononce sur la teneur de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours.

APPROBATION DU PROJET DE CITY STADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet porte sur l'installation d'un Stade Multisports, d'une aire de Jeux et des appareils sportifs pour adultes.

En effet, les jeunes générations, scolarisées dans les écoles élémentaires de Bretx, regroupant les enfants des trois communes de Bretx, Menville et Saint Paul, seront à même de pratiquer divers sports pour un développement harmonieux de leurs corps.

L'équipement permettra de tisser un lien social en direction des adolescents de notre commune, à travers les animations sportives.

Monsieur le Maire présente le devis d'AGORESPACE comprenant le stade Multisport, l'aire de jeux pour enfants et l'aire de fitness pour un montant de :

- 79 861 € HT soit 95 833.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation d'un Stade Multisports, d'une aire de Jeux et des appareils sportifs pour adultes pour un montant de 79 861 € HT soit 95 833.20 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE

Vu la délibération du comité syndical du SDEHG en date du 26 novembre 2015 approuvant les nouveaux statuts du SDEHG, et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEHG à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que le SDEHG engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SDEHG et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence adoptées par le bureau du SDEHG le 16 juin 2016 figurant en annexe
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.
- Met à disposition du SDEHG, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques".
- S'engage à verser au SDEHG, en section de fonctionnement, sur les fonds propres de la commune suivant les règles comptables en vigueur, une participation financière de 15% de l'investissement prévu par installation d'une borne, soit **1700€**.
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 50% des frais de fonctionnement des bornes de la commune, pendant la durée d'exploitation de la borne,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEHG.

Souhaite positionner la borne sur le parking de la crèche intercommunale Fous Rires et Galipettes dont l'emplacement a été validé après une visite sur site avec le technicien chargé de réaliser l'étude pour le raccordement au réseau électrique.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes relatifs au paiement de la cantine scolaire d'un montant de 401.20 €. Titres émis au nom de TAUPIAC Muriel.

ANNEE	REFERENCE PIECE	NOM DU REDEVABLE	MONTANT RESTANT A RECOUVRER
2016	T-220	TAUPIAC Muriel	53.10 €
2016	T-246	TAUPIAC Muriel	29.50 €
2016	T-278	TAUPIAC Muriel	44.25 €
2017	T-114	TAUPIAC Muriel	53.10 €
2017	T-141	TAUPIAC Muriel	20.65 €
2017	T-16	TAUPIAC Muriel	29.50 €
2017	T-171	TAUPIAC Muriel	41.30 €
2017	T-219	TAUPIAC Muriel	56.05 €
2017	T-42	TAUPIAC Muriel	50.15 €
2017	T-72	TAUPIAC Muriel	23.60 €
		TOTAL	401.20 €

Conformément à la nomenclature M14, Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur les titres édités au nom de Madame TAUPIAC Muriel d'un montant de 401.20 € du Budget communal, cette dépense sera mandatée au compte 6541 (admission en non-valeur).
- autorise Monsieur Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier Ad'ap comprenant les différents bâtiments de la commune qui ont fait l'objet d'un diagnostic, a été présenté à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes Save Garonne & Coteaux de Cadours et présente le compte-rendu de cette commission. Cette concertation est obligatoire pour les communes qui doivent ensuite déposer leur dossier à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De procéder au dépôt du dossier Ad'ap des bâtiments de la commune de Bretx,
- De valider la proposition de mise aux normes sur 6 ans

MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS SCOLAIRES DE BRETX AU SIVS

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul du 25 octobre 2016 et du 23 février 2017 décidant de modifier ses statuts, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bretx du 21 mars 2017 approuvant la modification des Statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul,

Considérant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert de la compétence Investissement, il est nécessaire de mettre à disposition les bâtiments scolaires de Bretx au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de la mise à disposition des bâtiments scolaires de Bretx listés dans le certificat de mise à disposition annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de mise à disposition des biens appartenant à la commune.

ABANDON SOLDE PRET RELAIS FCTVA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2017/03/01/-05 du 1^{er} mars 2017 concernant le choix de l'établissement bancaire pour financer les travaux de l'extension de l'école de Bretx. Concernant le prêt cité en objet, la somme de 160 318.11 € a été débloquée par le crédit Agricole sur présentation des factures des entreprises. A ce jour, le solde de ce prêt relais est 9 681.89 € sur un montant total de 170 000 €.

Toutes les situations présentées par les entreprises ayant été honorées, il n'est pas nécessaire de débloquer le solde du prêt soit un montant de 9 681.89 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander l'abandon du solde soit 9 681.89 € correspondant au solde du prêt relais FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander l'abandon du solde du prêt relais FCTVA pour un montant de 9 681.89 € et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision. Le montant final du prêt relais s'élève donc à 160 318.11 €.

ABANDON SOLDE PRET RELAIS SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2017/03/01/-05 du 1^{er} mars 2017 concernant le choix de l'établissement bancaire pour financer les travaux de l'extension de l'école de Bretx. Concernant le prêt cité en objet, la somme de 250 000 € a été débloquée par le crédit Agricole sur présentation de la notification d'attribution de la DETR. A ce jour, le solde de ce prêt est de 236 000 € sur un montant total de 486 000 €.

Toutes les situations présentées par les entreprises ayant été honorées, il n'est pas nécessaire de débloquer le solde du prêt soit un montant de 236 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander l'abandon du solde soit 236 000 € correspondant à la subvention attendue attribuée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des Contrats de Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander l'abandon du solde du prêt relais subvention pour un montant de 236 000 € et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision. Le montant final du prêt relais subventions s'élève donc à 250 000 €.

TRANSFERT DES EMPRUNTS EXTENSION ECOLE AU SIVS

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul du 25 octobre 2016 et du 23 février 2017 décidant de modifier ses statuts, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bretx du 21 mars 2017 approuvant la modification des Statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul,

Considérant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx-Menville- Saint Paul avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert de la compétence Investissement, il est nécessaire de procéder aux transferts des emprunts concernant les bâtiments scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder aux transferts des emprunts suivants :

CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31		
TYPE DE CONTRAT	Numéro du contrat	Montant du prêt
Prêt long moyen terme	00000411237	365 192.00 €
Prêt relais subventions	00000411244	250 000 €

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT CIMETIERE

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence dans le cimetière, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du cimetière de Bretx figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'adopter le règlement du cimetière communal figurant en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

PROJET DE CITY STADE – DEMANDE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet porte sur l'installation d'un Stade Multisports, d'une aire de Jeux et des appareils sportifs pour adultes.

En effet, les jeunes générations, scolarisées dans les écoles élémentaires de Bretx, regroupant les enfants des trois communes de Bretx, Menville et Saint Paul, seront à même de pratiquer divers sports pour un développement harmonieux de leurs corps.

L'équipement permettra de tisser un lien social en direction des adolescents de notre commune, à travers les animations sportives.

Monsieur le Maire présente le devis d'AGORESPACE comprenant le stade Multisport, l'aire de jeux pour enfants et l'aire de fitness pour un montant de :

- 79 861 € HT soit 95 833.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant HT de 79 861.00 € soit 95 833.20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE CITY STADE – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet porte sur l'installation d'un Stade Multisports, d'une aire de Jeux et des appareils sportifs pour adultes.

En effet, les jeunes générations, scolarisées dans les écoles élémentaires de Bretx, regroupant les enfants des trois communes de Bretx, Menville et Saint Paul, seront à même de pratiquer divers sports pour un développement harmonieux de leurs corps.

L'équipement permettra de tisser un lien social en direction des adolescents de notre commune, à travers les animations sportives.

Monsieur le Maire présente le devis d'AGORESPACE comprenant le stade Multisport, l'aire de jeux pour enfants et l'aire de fitness pour un montant de :

- 79 861 € HT soit 95 833.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter une subvention dans le cadre du programme européen LEADER pour le « Soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement » pour un montant HT de 79 861.00 € soit 95 833.20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la subvention LEADER pour les travaux suivants :

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXTENSION SANITAIRE– CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place des Contrats de Territoire par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dont l'objectif est d'accompagner tous les projets d'investissements des communes et des intercommunalités portant sur des équipements publics (création, rénovation, réhabilitation ou extension) dont le coût HT est supérieur à 5 000 €.

Le projet d'extension des sanitaires de la salle des fêtes – Normes Handicap s'inscrit dans cette démarche Contrat de Territoire.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Contrat de Territoire pour les travaux suivants :
 - Extension des Sanitaires de la Salle des Fêtes de Bretx – Normes Handicap.
Montant estimé : 47 334.69 € HT soit 56 801.63 € HT.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXTENSION SANITAIRE– DETR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place au titre de la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont l'objectif est de financer la réalisation d'investissements.

Le projet d'extension des sanitaires de la salle des fêtes – Normes Handicap s'inscrit dans cette démarche.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter l'aide financière la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la DETR pour les travaux suivants :
 - Extension des Sanitaires de la Salle des Fêtes de Bretx – Normes Handicap.
- Montant estimé : 47 334.69 € HT soit 56 801.63 € HT.